

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Servosouple 1000
- UFI: 3CN0-40C5-R009-MA6K
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées aucune
- Emploi de la substance / de la préparation Colle pour carreaux
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.: +49(0)711/93134-0
Fax: +49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com
- Service chargé des renseignements : Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240
(24h en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS05 corrosion
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

GHS07
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

GHS05 GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement	Danger
· Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
· Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· 2.3 Autres dangers	
· Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) volonté. Ce mélange ne contient aucune substance classée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (si elle ne figure pas dans la section 3).
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Quarzsand substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-100%
--------------------------------------	---	---------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 2)

CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Clinker ciment de Portland pauvre en chromate  Eye Dam. 1, H318  Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	25-<50%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂)  STOT RE 2, H373	2,5-<10%

• Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : **Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**
En cas de malaise consulter un médecin.
- après inhalation : **En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**
En cas de malaise, recourir à un traitement médical
- après contact avec la peau : **Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**
- après contact avec les yeux : **Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.**
- après ingestion : **Rincez la bouche, ne provoquez pas de vomissements, demandez immédiatement une aide médicale.**
Ne pas administrer de remèdes maison (lait, alcool, huile, etc.).
Montrez l'emballage ou l'étiquette au médecin traitant.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: **CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 3)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
Eviter toute formation de poussière.
Assure une ventilation adéquate.
Porter un appareil de protection respiratoire.**

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

**Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.**

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Bien dépoussiérer.
Ne pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Respirateur en cas de formation d'aérosols.
A protéger de l'humidité.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.**

- Préventions contre les incendies et les explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 4)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS:	14808-60-7 Quarzsand
VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
CAS:	14808-60-7 quartz (SiO₂)
VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
 Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
 Eviter tout contact avec la peau
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- Protection respiratoire :
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 *** Respirateur en cas de formation de poussière. ***
 Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : Filtre à particules EN 143 type P2 (capacité de rétention moyenne (particules solides et liquides de substances nocives))
- Protection des mains : Gants de protection.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 5)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Matériau des gants · Temps de pénétration du matériau des gants · Protection des yeux : | <p>Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 Gants en caoutchouc</p> <p>Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 Lunettes de protection hermétiques.</p> |
|---|--|

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- | | |
|--|---|
| · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| · Aspect: | |
| Forme : | poudre |
| Couleur : | gris |
| · Odeur : | caractéristique |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · valeur du pH à 20 °C: | 12 (5%) |
| · Modification d'état | |
| Point de fusion : | 1.450 °C |
| Point d'ébullition : | inapplicable |
| · Point d'éclair : | non applicable |
| · Inflammabilité (solide, gazeux) : | Non déterminé. |
| · Température de décomposition : | Non déterminé. |
| · Auto-inflammabilité : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · Limites d'explosivité : | |
| inférieure : | Non déterminé. |
| supérieure : | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur : | Non applicable. |
| · Densité : | 1,135 g/m ³ |
| · Densité en vrac : | 1.350 kg/m ³
1300 kg/m ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. |
| · Vitesse d'évaporation. | Non applicable. |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | prend hydrauliquement |
| · Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé. | |
| · Viscosité : | |
| dynamique : | Non applicable. |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 6)

cinématique :	Non applicable.
----------------------	------------------------

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
---------------------------	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|---|---|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue |
| · 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.5 Matières incompatibles: | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.6 Produits de décomposition dangereux: | aucun connu |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- | | |
|---|---|
| · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques | |
| · Toxicité aiguë : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Effet primaire d'irritation : | |
| · de la peau : | Provoque une irritation cutanée. |
| · des yeux : | Provoque de graves lésions des yeux. |
| · Sensibilisation : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Indications toxicologiques complémentaires : | |
| · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) | |
| · Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité pour la reproduction | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Peut irriter les voies respiratoires. |
| · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Danger par aspiration | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- | | |
|------------------------|---|
| · 12.1 Toxicité | |
| · Toxicité aquatique : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 7)

- 12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant*
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: *Non applicable.*
- vPvB: *Non applicable.*
- 12.6 Autres effets néfastes *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : *évacuation selon les dispositions en vigueur*
- Note *Mélanger les résidus de produit avec de l'eau, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.*
- Catalogue européen des déchets
- 17 01 01 béton
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA *néant*
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA *néant*
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe *néant*

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 8)

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. | |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Keiner der Inhaltsstoffe ist enthalten.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/114
 - Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.
 - Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales :
 - Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction -
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2021

Numéro de version 22

Révision: 24.02.2021

Nom du produit Servosouple 1000

(suite de la page 9)

s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Service établissant la fiche technique :

Services sécurité de travail et protection de l'environnement
M. Schuele

· Contact :

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.